



Prêles sur les rangs pour accueillir une prison de 250 places

L'ancien Foyer d'éducation de Prêles pourrait accueillir la future prison de la région Jura bernois-Seeland à l'horizon 2030. C'est ce qu'ont indiqué hier les conseillers d'État Philippe Müller (en charge de la sécurité) et Christoph Neuhaus (travaux publics et transports) lors d'une conférence de presse tenue à Berne. Sélectionné parmi une quarantaine de sites potentiels, l'ancien foyer de Prêles est en concurrence avec Witzwil (non loin de Gampelen), qui présente le grand avantage de déjà accueillir une prison sur son territoire. Un choix définitif entre ces deux sites sera opéré au début de l'année 2022.

Avantage Witzwil?

Suite à une évaluation de l'état des infrastructures pénitentiaires existantes et des besoins en termes de places supplémentaires, le canton de Berne avait souligné en 2017 la nécessité de rénover et moderniser plusieurs de ses établissements. Il avait aussi insisté sur l'urgence de remplacer la prison régionale de Biemme, qu'il n'aura d'autre choix que de fermer au vu de l'état des infrastructures.

Dans ce contexte, la nécessité de construire un nouvel établissement de détention dans la région Jura bernois-Seeland s'est vite imposée comme non seulement nécessaire, mais aussi prioritaire. «En principe, une rénovation est toujours préférable à la construction d'un nouveau bâtiment. Mais dans le cas présent, une nouvelle infrastructure permet de proposer une solution axée sur la durabilité», a justifié le Directeur de la sécurité, Philippe Müller.

L'option d'une nouvelle construction prise, restait à savoir où la réaliser. Car les contraintes ne sont pas moindres. La future prison devant pouvoir compter au minimum 250 places (100 pour la détention provisoire et détention pour motifs de sûreté, et 150 pour l'exécution judiciaire en milieu fermé), il s'agit de trouver un

site suffisamment grand. La localisation doit aussi correspondre à des critères pré-



Plusieurs pistes se dessinent pour l'ancien Foyer d'éducation de Prêles. ARCHIVES STÉPHANE GERBER

cis. «On ne construit pas une prison à côté d'un jardin d'enfant, a imaginé Christoph Neuhaus. Mais en même temps, elle ne doit pas être à l'écart de tout car ce serait contre-productif pour le fonctionnement quotidien de l'établissement, son approvisionnement, le transport des personnes détenues ou encore pour le personnel et les visiteurs», a-t-il expliqué.

Après avoir opéré une première sélection de 40 parcelles, puis avoir réduit la liste à huit sites (dont un à Tramelan), le canton a finalement décidé de se concentrer sur deux lieux, présentant l'avantage, pour l'un, de déjà accueillir une infrastructure pénitentiaire (Witzwil), et pour l'autre de posséder des infrastructures appartenant au canton (l'ancien foyer de Prêles).

Si le choix final entre ces deux sites n'est prévu qu'au début de 2022, l'option de Witzwil semble toutefois bénéficier d'une longueur d'avance. Les avantages de ce site listés hier par le conseiller d'État Philippe Müller sont en effet clairement plus nombreux que ceux avancés pour le site de Prêles, dont la situation géographique n'est pas jugée favorable. «La desserte par les transports publics et individuels (routes étroites) n'est pas optimale. Le site étant plutôt isolé géographiquement, le recrutement de personnel pourrait aussi poser problèmes», a énuméré Christoph Neuhaus.

Une solution pour les mineurs?



Son collègue Philippe Müller a aussi tenu à rappeler qu'en plus de celui d'accueillir la prison de la région Jura bernois-Seeland, d'autres scénarios étaient à l'étude pour réhabiliter l'ancien foyer d'éducation de Prêles. Ce dernier pourrait par exemple accueillir des places pour la détention de mineurs en milieu fermé, semi-ouvert et ouvert et renouer ainsi avec sa première affectation, tout en comblant une lacune criante en Suisse romande. Le site pourrait aussi offrir des places pour la détention administrative (détention en vue du renvoi ou de l'expulsion), puisque le canton perdra celles de la prison régionale de Moutier une fois le transfert de la ville vers le canton du Jura effectué, et que son projet d'en créer de nouvelles à Thounne a avorté. Verdict dans quelques mois! **CLR**

Canton du Jura: réflexions également en cours

► Du côté du canton du Jura, qui possède deux prisons de petite taille à Porrentruy et Delémont, des réflexions sont également en cours autour d'un projet de nouvel établissement pénitentiaire. Le sort de l'actuelle prison de Moutier s'inscrit forcément dans ces réflexions «qui n'en sont qu'à leur début et dont le but est de définir les affectations possibles une fois que la ville aura intégré le canton et à moyen terme», indique Romain Marchand, chef du Service juridique du canton du Jura. Ces analyses doivent aussi être menées en concertation avec le Concordat latin pour l'exécution des peines et mesures, la planification dans ce domaine devant être pensée à l'échelle intercantonale. **CLR**